Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_104-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 01/07/2026

Date de la convocation 25/06/2026	L' an 2026, le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire
Date d'affichage 25/06/2026	**Présents :** Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin
Nombre de membres En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19	Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HAYS Rachel à M. CHARLO Romain, MARTINET Solange à Mme AMIOT Marie-Noëlle **Secrétaire de séance** : M. CHARLO Romain

Réf : 06-26-104 **Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Le conseil municipal,
Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.
Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.
Sont candidats aux postes de titulaires :
M. Bruno HEURTEBIS, M. Damien GUIHUR, M. Jean-Luc FAUCHEUX.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_104-DE

Sont candidats aux postes de suppléants :
Mme Nadine GABOREL, M. Romain CHARLO, Mme Rozenn PEDRONO.

Sont donc désignés en tant que :
- délégués titulaires :
M. Bruno HEURTEBIS, M. Damien GUIHUR, M. Jean-Luc FAUCHEUX.
- délégués suppléants :
Mme Nadine GABOREL, M. Romain CHARLO, Mme Rozenn PEDRONO.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON
56 (Morbihan)